

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 10 décembre 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, Mme Labbé, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Chevreau, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Abomangoli, M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Laroche, Mme Cerrigone, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, M. Prudhomme



Délibération n° 02-01 du 10 décembre 2020

SOUTIENS EN FAVEUR DES PRATIQUES AMATEURS – CAP'AMATEURS, OLYMPIADE CULTURELLE ET STRUCTURATION DES PARTENARIATS – SUBVENTIONS – AVENANTS ET CONVENTIONS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu les conventions et leurs avenants avec les associations Gogle et Cinémas 93,

Vu la convention 2020 -2022 avec l'association 1, 9, 3 Soleil !,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE, au titre du soutien aux projets dans le cadre du schéma Cap'Amateurs, les subventions supplémentaires suivantes :

- 15 000 euros à l'association « Centre éducatif et culturel du Bourget » pour son projet « Sampling & Traditions »,
- 40 000 euros à l'association « Cinémas 93 » pour son projet « Fête des images » ;



- ALLOUE une subvention de fonctionnement supplémentaire de 10 000 euros à l'établissement public de coopération culturelle « Maison des Pratiques artistiques et amateurs » pour le projet « Azimut » ;

- ALLOUE, au titre du soutien aux projets dans le cadre de l'olympiade culturelle, les subventions suivantes :

- 10 000 euros à la SARL « Ville ouverte » pour son projet « Seine-Saint-Denis 2030 »,
- 40 000 euros à l'association la « Guinguette pirate » pour son projet « Odyssée »,
- 25 000 euros à l'association « Gongle » pour son projet de réseau départemental Art et Sport,
- 10 000 euros à l'association « Orchestre de spectacle du Nouveau Théâtre de Montreuil » pour son projet « Hymnes en jeux » ;

- ALLOUE une subvention de fonctionnement supplémentaire de 20 000 euros à l'association « WLDN » pour son projet « Les Veilleurs » au titre du soutien aux projets dans le cadre de l'olympiade culturelle ;

- APPROUVE les avenants, dont projets ci-annexés, à conclure avec les associations « Cinémas 93 » et « Gongle » ;

- APPROUVE les conventions, dont projets ci-annexés, à conclure avec et les organismes suivants :

- l'association « Orchestre de spectacle du Nouveau Théâtre de Montreuil »,
- l'association « Centre éducatif et culturel du Bourget »,
- l'EPCC « Maison des Pratiques artistiques et amateurs »,
- la SARL « Ville Ouverte »,
- l'association « La Guinguette pirate »,
- l'association « WLDN »,
- l'EPIC « Cité de la musique – Philharmonie de Paris » ;

- APPROUVE la convention cadre triennale, dont projet ci-annexé, à conclure avec l'État, la commune de Romainville et l'association 1, 9, 3 Soleil ! ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdits avenants et lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Abstention(s) de :
Mme Lagarde

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 1
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.